2019
Rapport Annuel

Programme CanadaGAP
245, Menten Place, Bureau 312
Ottawa (Ontario)
Tél : (613) 829-4711
Téléc : (613) 829-9379
info@canadagap.ca

CANADAGAP®

CANADAGAP®

Salubrité des fruits et légumes frais

Rapport annuel 2019

CanadaGAP® est un programme de salubrité alimentaire conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs, des remballeurs, des entrepositaires, des grossistes et des courtiers de fruits et de légumes. Lancé officiellement en septembre 2008, par l'adhésion de cinq cents producteurs de pommes de terre, le programme compte aujourd'hui près de 3 200 entreprises participantes au sein de l'industrie des fruits et des légumes frais au Canada et aux États-Unis.

CanadaGAP vise à faciliter la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'entreprises de fruits et de légumes frais. Les services d'audit et de certification dans le cadre du programme sont exécutés par de tierces parties, des organismes de certification accrédités. Depuis 2010, les options B, C et D du programme ont fait l'objet d'une évaluation comparative de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI), qui a reconnu officiellement qu'elles étaient conformes à ses exigences. Le programme, qui bénéficie également de la reconnaissance officielle du gouvernement canadien, a fait l'objet d'une évaluation comparative selon le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en vue de confirmer son entière conformité aux exigences réglementaires relatives à la salubrité des aliments.

Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et les légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique d'experts du gouvernement du Canada. Ils sont destinés aux entreprises qui mettent en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et qui maintiennent un programme de salubrité alimentaire efficace. Les guides sont fondés sur une analyse rigoureuse des risques selon les sept principes HACCP (analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques) reconnus à l'échelle internationale. Les documents du programme sont offerts gratuitement sur le site Web de CanadaGAP, à www.canadagap.ca.

Près de 3 200 fournisseurs de fruits et de légumes frais possèdent aujourd'hui la certification CanadaGAP. Le programme reçoit un solide appui de la part des secteurs canadiens du commerce de détail, de la transformation et des services alimentaires et bénéficie d'une reconnaissance internationale au sein de l'ensemble des marchés d'exportation aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Les efforts concertés d'une équipe dévouée d'employés, du Conseil d'administration, d'intervenants et de participants au programme contribuent à renforcer la mise en œuvre de la salubrité alimentaire dans l'ensemble du secteur horticole.

Principales réalisations en 2019

Voici quelques-unes des principales réalisations de la dernière année :

- **Alignement sur le nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* :** La réglementation du gouvernement fédéral sur la salubrité alimentaire, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), est entrée en vigueur au Canada le 15 janvier 2019. CanadaGAP est reconnu en tant que « système modèle » pour les mesures de contrôle préventives pour la salubrité alimentaire que les entreprises de fruits et de légumes frais doivent établir en vertu de la nouvelle réglementation.

  On a voulu s'assurer que les exigences du programme CanadaGAP sont en parfaite conformité avec celles du RSAC et, en 2019, on a constaté une augmentation des communications avec les membres de l'industrie au sujet du statut du programme auprès du gouvernement. Pour veiller à ce que les entreprises ayant la certification CanadaGAP soient en mesure de satisfaire aux nouvelles exigences de la réglementation, CanadaGAP a renouvelé sa participation à un projet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui incluait la comparaison des exigences de son programme avec celles du Règlement publié.

  Le projet de comparaison a été un succès : il a révélé que CanadaGAP était entièrement aligné sur les exigences du RSAC en matière de salubrité alimentaire. Les résultats positifs de la comparaison, ainsi que des précisions sur l'alignement du programme sur les initiatives du Canada et des États-Unis, sont publiés à https://www.canadagap.ca/fr/publications/presentations/.

- **Renouvellement de la reconnaissance du gouvernement :** CanadaGAP a premièrement reçu la pleine reconnaissance du gouvernement fédéral en 2017, dans le cadre du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments. En 2019, le programme a été soumis au processus obligatoire de 20 mois pour « le maintien de la reconnaissance ». De façon continue, pour maintenir la reconnaissance, CanadaGAP doit témoigner de la saine gestion du système de certification, satisfaire à toutes les exigences réglementaires applicables et obtenir l'approbation de l'ACIA pour toute proposition de modification au programme.

- **Maintien de la reconnaissance de GFSI :** L'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (GFSI) a fait une évaluation comparative de CanadaGAP. Dès 2010, GFSI a reconnu officiellement que le programme était conforme à ses exigences. Pour maintenir cette reconnaissance, en plus de se soumettre à une évaluation comparative chaque fois que GFSI met à jour ses exigences, le programme fait désormais l'objet de vérifications ponctuelles deux fois par année et d'un audit au bureau, réalisé par GFSI. La première année d'évaluations de l'intégrité a été achevée avec succès, en 2019. Ces activités demeurent déterminantes pour assurer le soutien des détaillants, des transformateurs et des entreprises de services alimentaires à l'égard de la certification CanadaGAP.

- **Introduction de l'examen des compétences générales de GFSI parmi les auditeurs CanadaGAP :** Cette année, CanadaGAP a commencé à faire passer l'examen des compétences générales de GFSI. À compter de 2019, tous les nouveaux auditeurs effectuant l'audit selon un programme reconnu par GFSI doivent d'abord se soumettre à un examen général évaluant leurs connaissances de base sur la salubrité alimentaire, le HACCP ainsi que sur les compétences et les techniques d'audit. De nouveaux auditeurs CanadaGAP ont réussi l'examen et ont été intégrés cette saison. En outre, la majorité des auditeurs CanadaGAP actuels ont aussi écrit l'examen de GFSI. Ceux qui ne l'ont pas fait ont jusqu'en décembre 2021 pour le passer.

- **Modification de la portée du programme CanadaGAP :** En raison de l'évolution des profils de risque et des recherches émergentes, plusieurs décisions techniques ont été prises en 2019 et celles-ci auront des répercussions sur les participants au programme. En 2020, la certification CanadaGAP pour les micropousses ne sera plus offerte; de même, les systèmes de production aquaponiques seront graduellement éliminés de la portée du programme CanadaGAP. Pour des précisions sur ces changements, ainsi que les dates d'entrée en vigueur, consultez le site Web de CanadaGAP.

- **Mise à jour des guides de salubrité CanadaGAP :** Le Comité consultatif des intervenants de CanadaGAP et le personnel technique travaillent fort depuis juin 2019 afin de terminer la mise à jour des guides de salubrité alimentaire, qui seront publiés à la fin de janvier ou au début de février 2020. Certains des changements sont attribuables à de nouvelles initiatives de GFSI, qui seront publiées dans la version 8 des exigences en matière d'évaluation comparative. Les changements au programme entreront en vigueur dans le cadre des audits CanadaGAP à compter du 1er avril 2020.

- **Hausse des adhésions à l'option D :** Depuis la reconnaissance de l'option D pour le remballage et le commerce en gros par GFSI en 2016, l'intérêt des entreprises de remballage, de commerce en gros et de courtage pour ce volet de la certification CanadaGAP a continué de progresser. La demande des clients pour une certification complète de la chaîne d'approvisionnement continue de faire augmenter le nombre d'adhésions à l'option D, contribuant à un taux de croissance à deux chiffres (15 %) au cours de la dernière année. L'objectif de 100 clients, qui avait été établi il y a cinq ans, lorsque la norme de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) en matière de remballage et de commerce en gros a été intégrée au programme CanadaGAP, a maintenant été atteint, voire dépassé!

Compte rendu du Conseil d'administration

Assemblée générale annuelle

CanAgPlus, la société à but non lucratif qui détient et exploite le programme CanadaGAP, tient son assemblée générale annuelle (AGA) en novembre ou décembre. L'année dernière, l'AGA a eu lieu le 6 décembre 2018, à Ottawa, et la participation en ligne des membres a été forte. Pour la première fois, l'AGA 2019 se tiendra ailleurs qu'à Ottawa. En effet, la rencontre annuelle aura lieu à Charlottetown, à l'Î.-P.-É., le 28 novembre. En marge de l'AGA se tiendra une séance de questions et réponses pour les membres, qui prendra la forme d'une réunion publique. Nous remercions les commanditaires qui contribuent à la tenue de la rencontre.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs bénévoles. Conformément aux règlements établis par les organisations fondatrices de la société, quatre administrateurs sont approuvés par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), deux par l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), et deux autres sont élus à titre individuel. Les administrateurs siègent pendant un mandat de deux ans en rotation, et quatre administrateurs sont élus chaque année. À l'AGA 2019, quatre postes d'administrateur devront être pourvus.

Après le départ à la retraite en 2018 de Jack Bates, président du Conseil de longue date, et de Hugh Bowman, vice-président, deux nouveaux administrateurs ont été élus et accueillis au Conseil en 2019 : Mike Furi (The Grocery People) et Alvin Keenan (Rollo Bay Holdings Ltd.). En outre, le Conseil a désigné une nouvelle présidente, Stephanie Lariviere (Erie James Ltd.), et un nouveau vice-président, Scott Wright (Star Produce).

Les membres du Conseil se réunissent en personne deux fois par année et tiennent régulièrement des conférences téléphoniques. La liste complète des administrateurs et leurs biographies sont présentées en ligne, à https://www.canadagap.ca/fr/history/governance/.

Examen de la gestion du programme

Chaque année, en juin, des membres de la haute direction et du Conseil effectuent l'examen de gestion. Pendant l'examen, ils examinent les éléments suivants qui se rapportent au rendement du programme ainsi que les possibilités d'amélioration :

- les demandes de modification au programme
- le rendement des organismes de certification de CanadaGAP
- les plaintes et leur traitement
- les résultats des audits internes
- la participation au programme de formation des auditeurs et les résultats obtenus
- les besoins en matière de ressources
- les politiques sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité, entre autres.

Comité consultatif des intervenants

CanadaGAP a un Comité consultatif des intervenants, dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration et dont le rôle est d'examiner les demandes de changements techniques aux documents du programme. Le Comité se réunit en personne tous les étés et tient des conférences téléphoniques au besoin. À sa réunion en juin 2019, l'ordre du jour était encore bien rempli.

Chaque année, CanadaGAP reçoit des dizaines de demandes de changements à apporter aux guides de salubrité alimentaire, à la liste de contrôle de l'audit et à divers autres documents techniques. Chaque demande fait l'objet d'un examen et d'une recherche par le personnel, et les changements recommandés sont soumis au Comité pour discussion et rétroaction. Bien que la représentation des groupes de culture demeure importante, un certain nombre de postes du Comité consultatif des intervenants sont réservés à des spécialistes en salubrité alimentaire. La liste des membres du Comité consultatif est affichée sur le site Web de CanadaGAP.

Les mises en candidature au Comité consultatif des intervenants sont acceptées annuellement, et les nominations faites par le Conseil visent des mandats de un, deux ou trois ans. Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature par l'entremise du processus utilisé à cette fin chaque été.

Promotion, éducation et sensibilisation

CanadaGAP participe à un grand nombre d'initiatives d'éducation et de sensibilisation. Cette année, comme en 2018, nous avons continué de mettre en relief, en vue de les faire connaître et d'en accroître l'utilisation, les outils et les ressources de CanadaGAP qui ont été créés pour soutenir les producteurs dans la mise en œuvre du programme.

Sondage auprès des participants au programme — Faites-vous entendre!

Tous les trois ans, CanadaGAP effectue une enquête auprès des participants sur divers aspects du programme. En 2019, le questionnaire est axé sur les audits et les communications de la part de CanadaGAP. Cet automne, chaque participant au programme recevra un bref questionnaire, qui peut être rempli en ligne ou sur papier, puis retourné au bureau de CanadaGAP. En outre, puisque le programme dispose d'une politique de portes ouvertes, les commentaires, les suggestions d'amélioration et les demandes de modification des exigences sont bienvenus en tout temps.

Site Web de CanadaGAP

Le site Web de CanadaGAP offre gratuitement de multiples dépliants, affiches, outils de formation et d'autres documents de communication pour faciliter la formation des employés et améliorer la compréhension des exigences en matière de salubrité alimentaire. CanadaGAP a également créé un cours d'introduction au programme, qui est donné sur deux jours par divers partenaires de formation partout au pays. De plus amples informations sont présentées à www.canadagap.ca/fr/program/training-resources.

Communiqués

CanadaGAP communique fréquemment avec les participants du programme et d'autres intervenants au moyen de communiqués, que l'on peut consulter à https://www.canadagap.ca/fr/publications/communiques/. La liste des articles publiés dans les médias est présentée sur le site Web de CanadaGAP, à www.canadagap.ca/fr/media/articles.

Événements et présentations

Le tableau suivant énumère les activités et les présentations auxquelles CanadaGAP a participé en 2019.

Mois	Activité — Sujet	Lieu
Janvier	Cours de formation des auditeurs CanadaGAP (SGS)	Burnaby, C.-B.
Janvier	Présentation à CropLife Canada	Ottawa, Ont.
Janvier	Discussions téléphoniques sur l'évaluation de l'examen de GFSI	Conférences téléphoniques
Janvier	Réunion du Comité de la salubrité alimentaire de l'ACDFL	Conférence téléphonique
Janvier	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (SGS)	Mississauga, Ont.
Janvier — Février	Séances d'information de l'ACIA sur le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada	Conférences téléphoniques
Janvier — Décembre	Discussions téléphoniques du Groupe de travail de GFSI sur la production primaire et le Forum consultatif des parties prenantes	Conférences téléphoniques
Février	Webinaire de CanadaGAP pour les organismes de certification	Webinaire
Février	Conférence mondiale sur la salubrité alimentaire, réunions du Conseil de GFSI et des groupes techniques	Nice, France

Février et avril	Conseil de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Conférence téléphonique
Mars	Cours de formation des auditeurs CanadaGAP (NSF)	Abbotsford, C.-B.
Mars	AGA du CCH et présentation au Comité de la salubrité alimentaire	Halifax, N.-É.
Mars	Cours de formation des auditeurs CanadaGAP (NSF)	Guelph, Ont.
Mars	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (NSF)	Guelph, Ont.
Mars-Mai	Mise à niveau pour les auditeurs (NSF)	Webinaires, Guelph et Longueuil, Qc
Avril	Expo-congrès de l'ACDFL	Montréal, Qc
Avril	Audit interne chez l'organisme de certification	Guelph, Ont.
Avril	Mise à niveau pour les auditeurs BNQ	Québec, Qc
Mai	Cours de formation des auditeurs CanadaGAP	Québec, Qc, et C.-B.
Mai	Sous-comité sur la salubrité des aliments de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Ottawa, Ont.
Mai	Reconnaissance gouvernementale par l'ACIA (processus de 20 mois pour le maintien de la reconnaissance)	Ottawa, Ont.
Mai	AGA de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Ottawa, Ont.
Mai	Réunion de l'ACDFL avec l'ACIA sur la traçabilité des fruits et légumes	Ottawa, Ont.
Mai	Comité de la salubrité alimentaire de l'International Federation for Produce Standards	Conférence téléphonique
Juin	Réunions du Comité consultatif des intervenants de CanadaGAP et du Conseil d'administration	Ottawa, Ont.
Juin	Réunion annuelle des organismes de certification de CanadaGAP	Ottawa, Ont.
Juin-Juillet	Conseil de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Conférences téléphoniques
Juin	Visite des bureaux annuelle de GFSI (évaluation de l'intégrité)	Ottawa, Ont.
Juillet	Webinaire de l'ACIA sur la modernisation de l'étiquetage des aliments	Webinaire
Juillet	Webinaire de l'ACDFL sur l'évaluation du risque axé sur les établissements par l'ACIA	Webinaire
Juillet	Audits CanadaGAP en présence de témoins	Saskatchewan et C.-B.
Juillet	Réunion annuelle avec l'American National Standards Institute	Washington, DC
Août — Septembre	Forum consultatif des parties prenantes de GFSI	Conférences téléphoniques

Septembre	Réunions des comités ISO TC34/SC17 et du groupe de travail WG36 sur ISO/IEC 17 065 et la spécification technique ISO 22003	Ottawa, Ont.
Sept. — Novembre	Groupe de travail en ligne sur le partage des données GFSI	Conférences téléphoniques
Octobre	Webinaire sur l'échantillonnage pour *Listeria* d'United Fresh	Webinaire
Octobre	Réunions du Groupe de travail et du Conseil de GFSI	Chengdu, Chine
Octobre	Réunion annuelle avec le Conseil canadien des normes	Ottawa, Ont.
Octobre	Cours de formation des auditeurs CanadaGAP (NSF)	Guelph, Ont.
Octobre	Discussions téléphoniques sur l'évaluation de l'examen de GFSI	Conférences téléphoniques
Novembre	Réunion du secteur et du gouvernement du Canada (ACDFL)	Ottawa, Ont.
Novembre	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (AFPA)	Calgary, Alb.
Novembre	Webinaire d'United Fresh sur les recommandations du Groupe de travail sur la Romaine	Webinaire
Novembre	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (NSF)	Guelph, Ont.
Novembre	Présentation dans le cadre des Agromart Innovation Days	London, Ont.
Novembre	Assemblée générale annuelle et réunion du Conseil de CanAgPlus	Charlottetown, Î.-P.-É.
Novembre — Décembre	Évaluation par téléphone du maintien des compétences des auditeurs de CanadaGAP	Conférences téléphoniques
Novembre — Décembre	Sondage auprès des participants au programme CanadaGAP	Ottawa, Ont.

Participation au programme

Près de 3 200 producteurs participent maintenant au programme CanadaGAP. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation d'une année à l'autre du nombre de producteurs participants. Les taux de croissance indiqués tiennent compte des retraits du programme, qui peuvent être attribuables à des changements dans les activités agricoles du producteur, à un départ à la retraite, à l'interruption volontaire de la certification, etc.

Croissance de la participation au programme CanadaGAP d'une année à l'autre

Année (sept. – août)	Nombre de producteurs	Augmentation	Taux de croissance
2008-2009	537	537	100 %
2009-2010	781	244	45 %
2010-2011	1879	1098	141 %
2011-2012	2204	325	17 %
2012-2013	2440	236	11 %
2013-2014	2526	86	4 %
2014-2015	2927	401	16 %
2015-2016	3042	115	4 %
2016-2017	3127	85	3 %
2017-2018	3156	29	1 %
2018-2019	3185	29	1 %

Tendances en matière de participation

Voici les principales tendances observées en 2019 :

- Les taux de participation sont stables depuis 2016. Bien que les adhésions au programme continuent d'augmenter chaque année (il y a eu plus de 250 nouvelles adhésions en 2019), toute hausse notable est contrebalancée par un nombre considérable de départs à la retraite et de ventes de fermes agricoles.

- Les taux de participation en 2019 ont surtout augmenté chez les producteurs de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse. Parmi les groupes de cultures, le secteur des légumes de plein champ a connu une augmentation modérée, assortie d'une légère baisse proportionnelle de la participation dans les secteurs des produits de serre et des petits fruits.

- De nouveau, la Colombie-Britannique demeure la province qui compte la proportion la plus élevée d'adhérents, soit 38 % de toutes les entreprises certifiées CanadaGAP.

- Les adhésions à l'option D pour les activités de remballage, de commerce en gros et de courtage continuent d'augmenter, en hausse de 15 % par rapport à l'an dernier. Plus de 100 entreprises sont maintenant certifiées en vertu de l'option D de CanadaGAP.

- CanadaGAP continue d'attirer des fermiers américains, dont beaucoup se regroupent en vue d'obtenir la certification.

- La certification de groupes représente 20 % de toutes les adhésions, tandis que 24 % de toutes les entreprises certifiées par CanadaGAP sont inscrites au cycle d'audit de quatre ans. Le nombre de participants qui passent à l'option C et se soumettent à un audit annuel augmente; ils représentent 53 % des participants au programme en 2019.

- Pour faciliter l'analyse des tendances en matière de participation, nous avons réparti les résultats en cinq groupes de cultures :
    - Fruits de verger et de vigne
    - Légumes de plein champ
    - Pommes de terre
    - Petits fruits
    - Produits de serre

  La participation totale à CanadaGAP est de 100 %. Le pourcentage de chaque groupe est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le document sur les données statistiques, notamment par province, qui est annexé au rapport annuel. Les données sont celles du 31 août 2019.

Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures

Données fondées sur le nombre de producteurs	**Fruits de verger et de vigne**	**Légumes de plein champ**	**Pommes de terre**	**Petits fruits**	**Produits de serre**	**Remballage, commerce en gros et courtage**	**Participation totale à CanadaGAP**
Pourcentage de participants CanadaGAP en 2019	24 %	29 %	18 %	19 %	7 %	3 %	100 %
À titre de comparaison :							
2018	24 %	27 %	18 %	20 %	8 %	3 %	100 %
2017	24 %	25 %	19 %	21 %	8 %	3 %	100 %
2016	30 %	24 %	18 %	20 %	8 %	Aucune donnée	100 %
2015	33 %	23 %	18 %	18 %	8 %	Aucune donnée	100 %

Tendances en matière d'audits

- *Nombre d'audits CanadaGAP (pour les options A1, A2, C, D, et les audits du système de gestion de groupe)*

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nbre d'audits rapportés	1650	1589	1538	1390	1270	1037	1031

Période visée : du 1er septembre au 31 août, selon le nombre de certificats émis.

De plus, chaque année, environ 100 fermes appartenant à un groupe font l'objet d'un audit.

- *Résultat moyen à l'audit selon le groupe de cultures* (du 1er septembre au 31 août, selon le nombre de certificats émis)

Groupe de culture	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Pommes de terre	94,46	94,98	93,84	94,36	94,03	94,19	92,54
Produits de serre	96,63	96,36	95,55	95,98	96,63	92,40	94,80
Fruits de verger et de vigne	92,84	93,75	93,97	93,20	91,92	89,19	92,71
Légumes-feuilles et crucifères	93,82	94,61	93,97	94,41	94,40	91,76	92,43
Petits fruits	92,92	93,29	92,44	92,30	90,17	90,91	92,71
Légumes — combinés	94,50	94,61	92,86	94,11	94,01	92,85	93,40
Moyenne globale	**93,98**	94,34	93,24	94,04	92,84	92,70	92,81

Globalement, le résultat moyen de 93,98 % aux audits est conforme à la moyenne des cinq dernières années. Aucun changement important n'a été observé parmi les groupes de cultures en 2019. Le graphique ci-dessous illustre les résultats moyens aux audits selon la province.

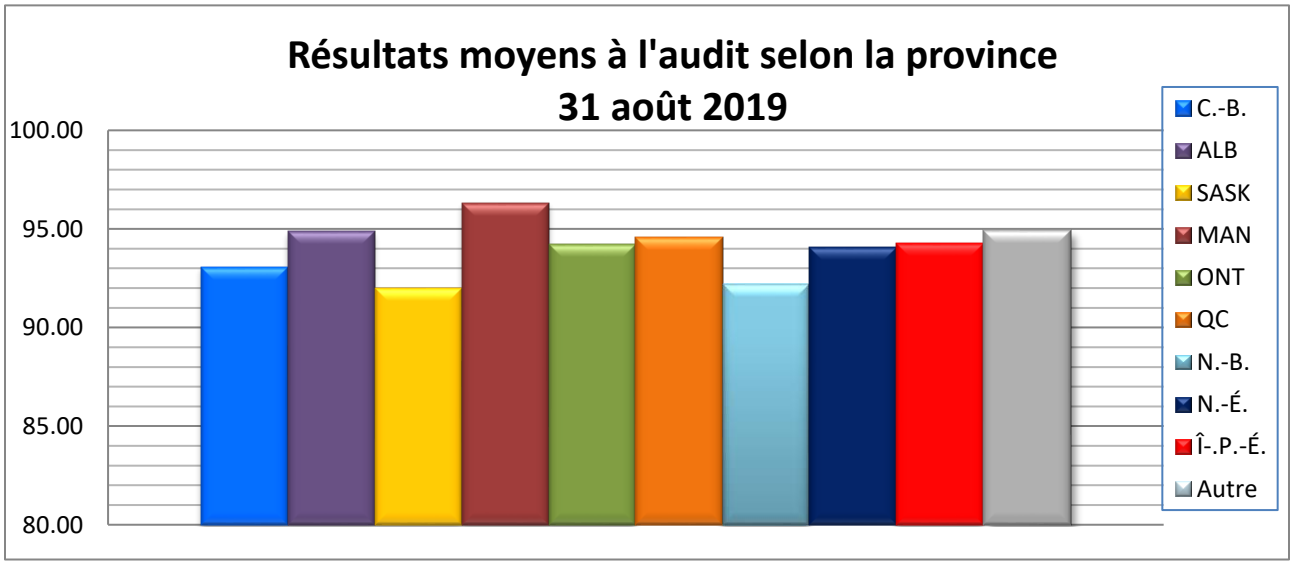

Programme d'audit aléatoire

CanadaGAP offre aux entreprises les options de certification A1 et A2, qui comportent un cycle d'audit de quatre ans. Ces options de certification ne sont pas reconnues par GFSI, car elles n'incluent pas d'audit annuel sur place. Pour obtenir la certification, l'entreprise doit subir avec succès un audit complet sur place au cours de la première année du cycle. Afin de maintenir la certification au cours des trois années subséquentes, elle peut être choisie au hasard pour un audit annuel, chaque année ou une seule fois. Pour chaque année où son entreprise n'est pas choisie, l'exploitant doit signer une déclaration et réaliser une autoévaluation à l'intention de l'organisme de certification afin de montrer que son exploitation continue de répondre aux exigences du programme.

Le tableau suivant compare les résultats des audits prévus à ceux des audits aléatoires depuis 2011. Les données se rapportant aux audits aléatoires réalisés en 2019 seront disponibles en 2020.

Résultats aux audits aléatoires pour les options A1 et A2 de CanadaGAP

Année	**Résultats moyens aux audits prévus aux 4 ans**	**Résultats moyens aux audits aléatoires**
2011	91,28	90,72
2012	87,56	90,65
2013	91,85	91,55
2014	90,14	91,92
2015	91,03	93,50
2016	91,16	88,05
2017	91,06	93,64
2018	91,82	92,92

Auditeurs CanadaGAP

- Le bassin d'auditeurs compte 50 auditeurs actifs et qualifiés CanadaGAP (qui travaillent actuellement pour un organisme de certification). Ces derniers représentent 15 % des personnes ayant suivi le cours de formation d'auditeurs CanadaGAP et 23 % de celles qui l'ont réussi.

  Auditeurs par région :

	Ouest	**Ontario**	**Québec**	**Atlantique**	**É.-U.**	**Total**
Nbre d'auditeurs	19	12	12	5	2	50
Pourcentage	38 %	24 %	24 %	10 %	4 %	100 %

Données à jour au 31 août 2019

- **Formation de nouveaux auditeurs CanadaGAP**

  Sommaire des séances de formation d'auditeurs CanadaGAP :

	2019[1]	**2018**	**2017**[3]	**2016**	**2015**	**2014**	**Total depuis 2008**
Nombre de personnes ayant terminé le cours de formation d'auditeurs de CanadaGAP	**21**	19	48	16	66	27	**341**
Nombre de personnes ayant réussi le cours	**14**	10	32	9	38	13	**221**
Pourcentage de personnes ayant réussi le cours	**82 %** [2]	59 % [4]	70 % [5]	75 % [6]	58 %	48 %	**68 %**
Nombre de séances de formation d'auditeurs	**5**	3	7	4	6	3	**54**

[1] Les examens se poursuivent pour deux cours. Ces chiffres ne sont donc ni définitifs ni représentatifs.

[2] En 2019, des 21 personnes qui ont suivi le cours, 4 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, 82 % des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

[3] Au moment de la rédaction du rapport, les examens se poursuivent pour un des cours de 2018. Par conséquent, ces chiffres ne sont ni définitifs ni représentatifs.

[4] En 2018, des 19 personnes qui ont suivi le cours, 2 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, 59 % des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

[5] En 2017, des 48 personnes qui ont suivi le cours, 2 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, 70 % des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

[6] En 2016, des 16 personnes qui ont suivi le cours, 4 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, 75 % des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

Formation et examen de mise à niveau des auditeurs CanadaGAP

Des examens de mise à niveau pour les auditeurs, offerts pour la première fois en 2014, ont lieu tous les deux ans en vue d'assurer le maintien des connaissances des exigences du programme CanadaGAP.

En 2018, la directrice technique de CanadaGAP a effectué une évaluation obligatoire, en anglais, de tous les auditeurs actifs ainsi que des auditeurs non actifs qui le désiraient. Les évaluations individuelles de chaque auditeur ont eu lieu de novembre 2018 à janvier 2019, par téléphone. Elles comportaient des questions visant à évaluer le niveau de compréhension des auditeurs. On a assigné à trois auditeurs actifs des travaux de suivi (par ex., la consultation de ressources supplémentaires) comme suite à leur évaluation. Les appels pour l'évaluation des auditeurs francophones ont été reportés à 2019; ils auront lieu en novembre et décembre.

Organismes de certification

CanadaGAP dispose des services de deux organismes de certification autorisés qui emploient des auditeurs ou qui les embauchent. Ces firmes d'audit sont autorisées à réaliser les audits CanadaGAP :

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- NSF Canada Ag (comprend le sous-traitant Gestion Qualiterra, au Québec)

Un troisième organisme de certification, SGS Canada, a cessé d'offrir ses services à CanadaGAP en juin 2019. Toutefois, l'organisme de certification continue de détenir des certificats CanadaGAP; SGS a indiqué que ceux-ci resteront valides jusqu'à leur date d'échéance.

Programme d'intégrité pour la surveillance des organismes de certification

Le programme de surveillance de l'intégrité des organismes de certification de CanadaGAP comporte les éléments suivants :

- Une réunion obligatoire avec chaque organisme de certification afin de procéder à l'évaluation annuelle du rendement.
- La surveillance des normes de services énoncées dans les contrats de licence qui font l'objet de rapports chaque année.
- L'audit des bureaux des organismes de certification, y compris tous les fournisseurs de services sur un cycle de cinq ans (NSF : 2014; SGS : 2015; Gestion Qualiterra : 2016; BNQ : 2018; NSF : 2019).
- Le contrôle ponctuel des rapports d'audit (au moins un par année pour chaque auditeur).
- La participation de CanadaGAP à des appels où les auditeurs obtiennent des mises à jour et sont informés des exigences du programme et de l'évaluation. Le personnel de CanadaGAP a ainsi l'occasion de se tenir au courant du rendement des auditeurs, des lacunes dans leurs connaissances, etc.

- Des audits en présence de témoins : Notre objectif est de voir chaque auditeur au moins une fois au cours du cycle de cinq ans (2012 : C.-B. et Alberta; 2013 : Atlantique; 2014 : Manitoba et Ontario; 2015 : Québec; 2016 : Québec; 2017 : Ontario; 2018 : C.-B.; 2019 : Ontario et C.-B. ; 2020 : Québec).
- Des examens de mise à niveau pour les auditeurs ont lieu tous les deux ans en vue d'assurer le maintien continu de la compréhension des exigences du programme CanadaGAP.
- La surveillance et le suivi en continu des plaintes.

Que nous réservera 2020?

- Entrée en vigueur le 1er avril 2020 des versions actualisées des guides de salubrité alimentaire CanadaGAP.
- Nouvelle évaluation comparative de GFSI (version 8 des exigences en matière d'évaluation comparative).
- Examens de mise à niveau pour les auditeurs et les formateurs CanadaGAP.
- Participation au Groupe de travail sur les légumes-feuilles et au Forum consultatif sur la science et la technologie de GFSI.
- Promotion soutenue de CanadaGAP au Canada et à l'étranger.

Rapport préparé par

Heather Gale, directrice générale
Programme CanadaGAP, CanAgPlus

CANADAGAP®
Salubrité des fruits et légumes frais

CanadaGAP

Données statistiques relatives au programme

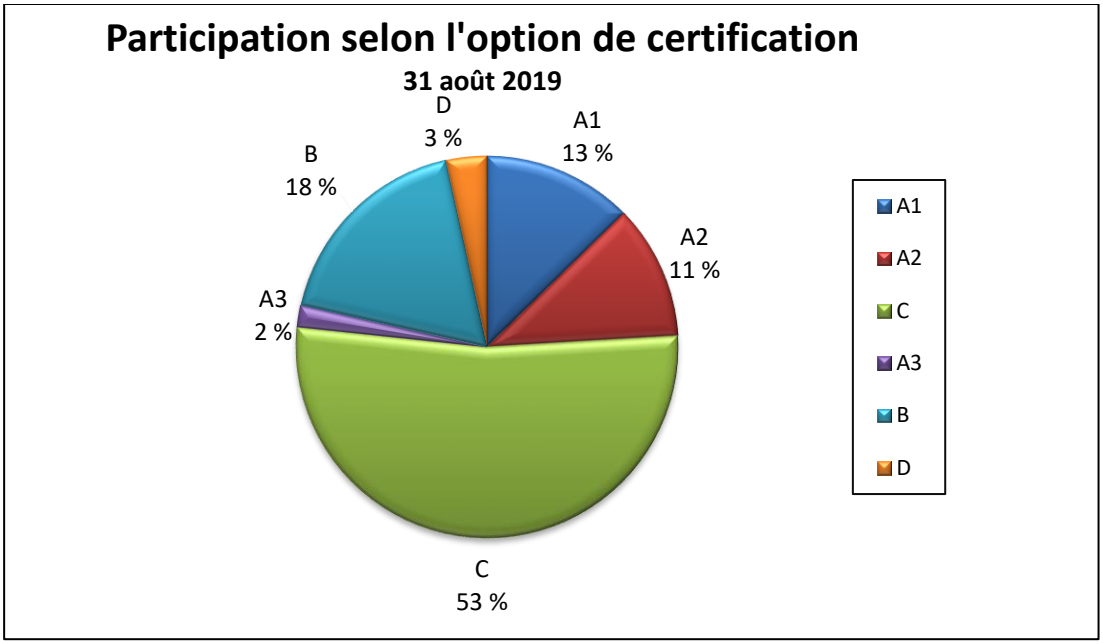
Participation selon l'option de certification
31 août 2019
D
3 %
A1
13 %
B
18 %
A2
11 %
A3
2 %
C
53 %
A1
A2
C
A3
B
D

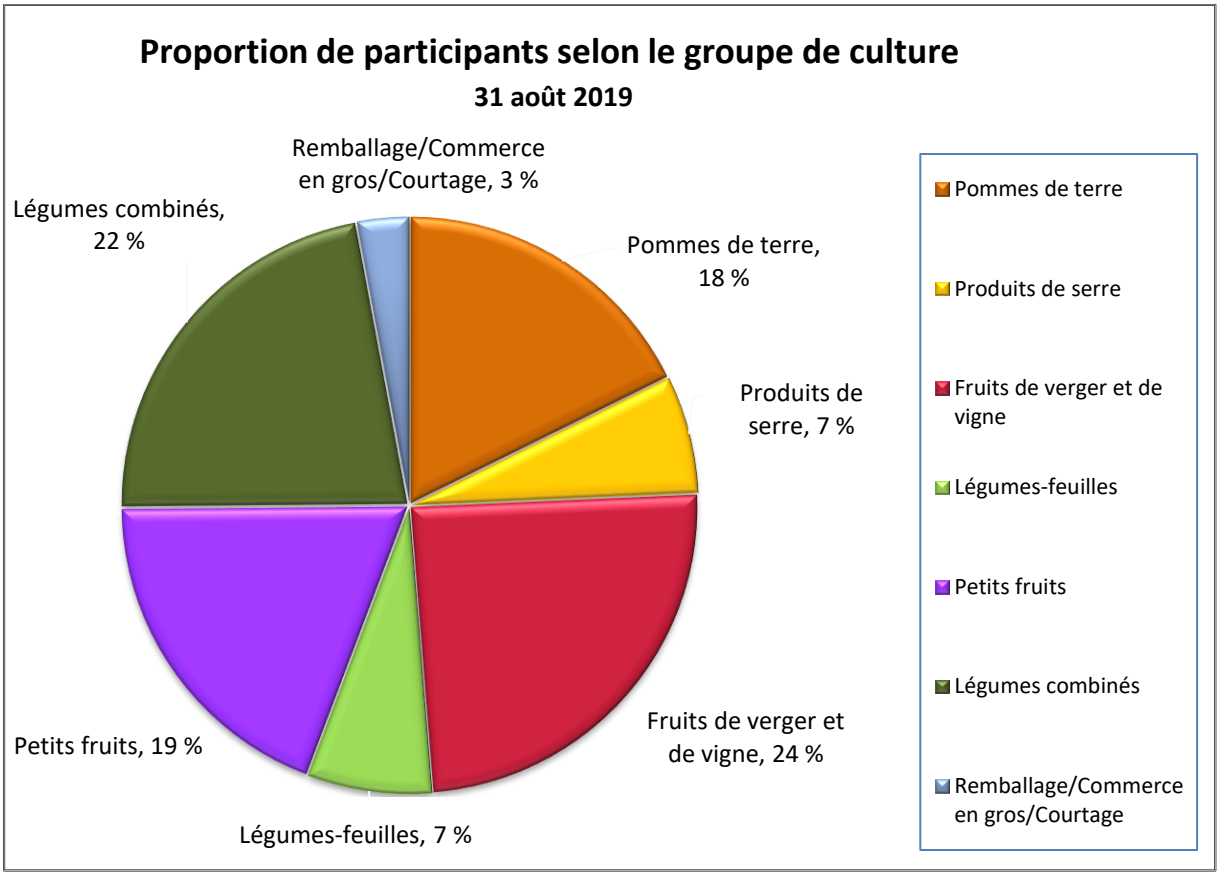
Proportion de participants selon le groupe de culture
31 août 2019
Remballage/Commerce en gros/Courtage, 3 %
Légumes combinés, 22 %
Pommes de terre, 18 %
Produits de serre, 7 %
Fruits de verger et de vigne, 24 %
Légumes-feuilles, 7 %
Petits fruits, 19 %
Pommes de terre
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles
Petits fruits
Légumes combinés
Remballage/Commerce en gros/Courtage

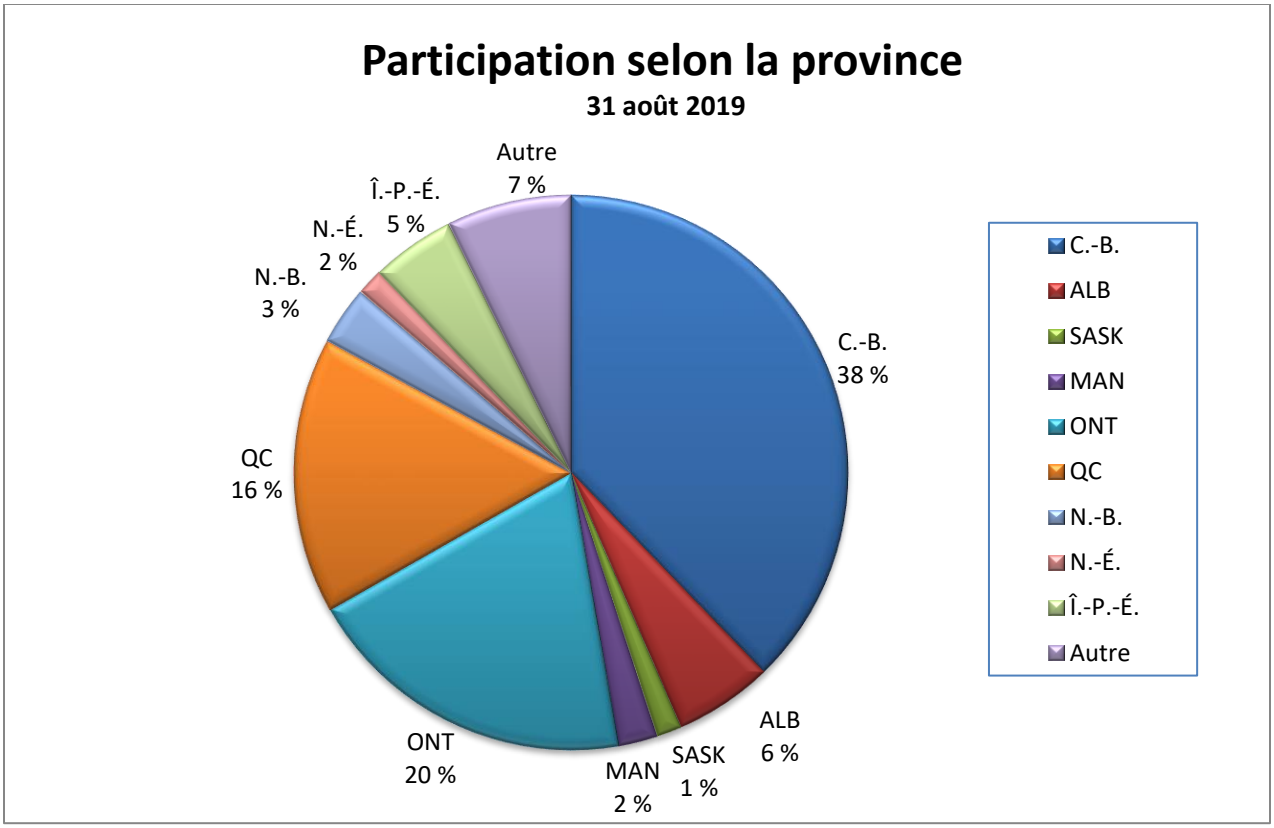
Participation selon la province
31 août 2019
Autre 7 %
Î.-P.-É. 5 %
N.-É. 2 %
N.-B. 3 %
C.-B. 38 %
QC 16 %
ONT 20 %
MAN 2 %
SASK 1 %
ALB 6 %
C.-B.
ALB
SASK
MAN
ONT
QC
N.-B.
N.-É.
Î.-P.-É.
Autre

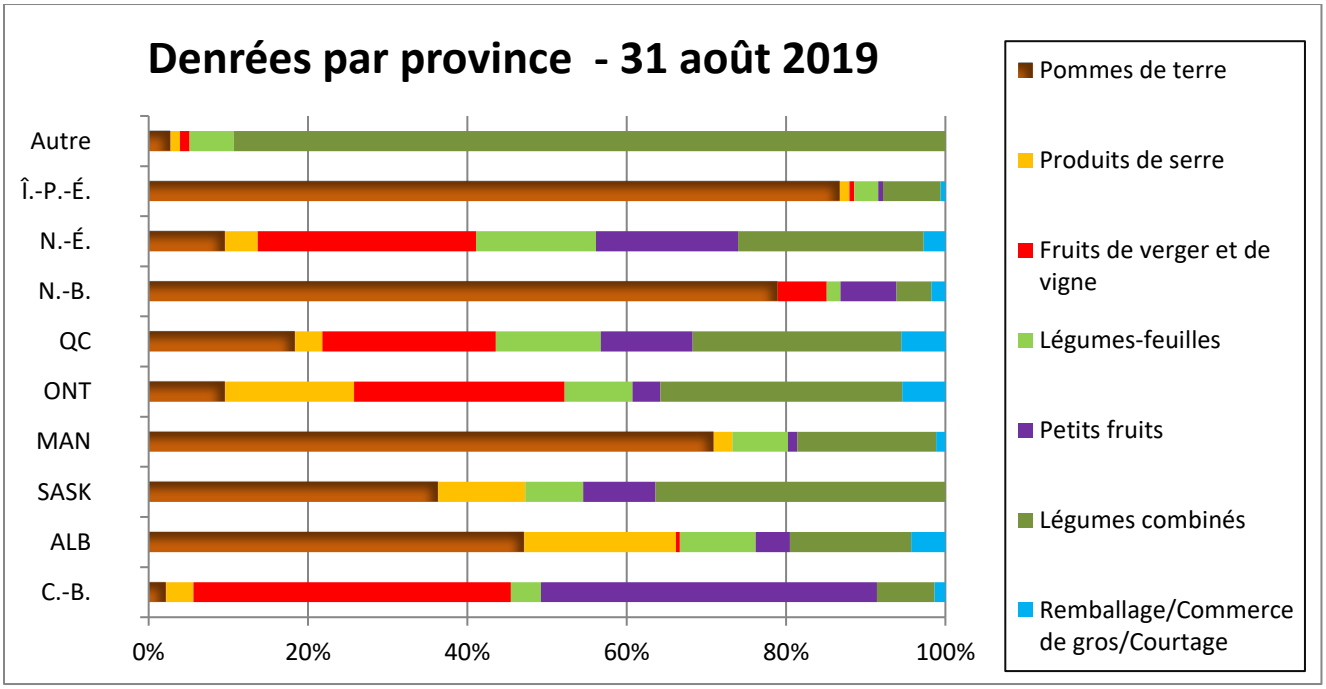
Denrées par province - 31 août 2019
Autre
Î.-P.-É.
N.-É.
N.-B.
QC
ONT
MAN
SASK
ALB
C.-B.
0%
20%
40%
60%
80%
100%
Pommes de terre
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles
Petits fruits
Légumes combinés
Remballage/Commerce de gros/Courtage